CONDITIONS

Le Camping le Bois Joli accepte les locations uniquement selon les dates et possibilités.
Toute réservation sera effective et ne pourra être confirmée qu'à réception du contrat de réservation accompagné d'arrhes, dont le montant varie selon la durée de location :

- Réservation d'une semaine ou plus : arrhes de 75.00 € (frais de réservation inclus.)
- Réservation d'un week-end ou d'une nuit : arrhes de 30.00 € (frais de réservation inclus.).

Prix :

- Nos prix comprennent : La location d'un MOBIL HOME base 4 personnes, d'un GITOTEL base 4 pers, ou d'un CHALET base 4 personnes, + 1 véhicule.
- Nos prix ne comprennent pas : les suppléments tels que les animaux, la taxe de séjour, la location de draps, la 5ème et 6ème personne en locatif, le 2ème véhicule.

Caution pour les locatifs : à l'arrivée une caution (250€ pour les chalets Confort, mobil-homes & Gitotels ainsi que 20€ pour le badge magnétique des barrières) vous sera demandée en garantie d'une restitution de la location en bon état. Pour rappel il est interdit de fumer à l'intérieur des locatifs. La location devra être rendue aussi propre qu'à votre arrivée dans ce cas cette caution vous sera restituée après inventaire. Vous avez la possibilité de demander un forfait ménage > 48€. Un carnet d'accueil garni de renseignements se situe dans les locatifs.
Le paiement intégral du séjour (en haute saison) se fera un mois avant votre arrivée.

A lire :

- La location est personnelle, il est interdit de sous-louer ou céder la location à un tiers.
- Vous devez nous aviser de tout retard de votre arrivée afin de conserver votre location.
- Le gestionnaire se réserve la possibilité de disposer de la location prévue s'il restait sans nouvelle 24 heures après la date d'arrivée prévue.
- Le désistement ne sera possible qu'en cas de décès ou hospitalisation **sur justificatif** envoyé en lettre recommandée avec accusé de réception. Cependant les frais de réservation resteront acquis au camping. Si désistement il y a pour d'autres raisons la totalité des arrhes versées restera acquise au camping.
- Le nombre de personnes maximum (adultes et enfants compris) est de 6 en chalet Confort, mobil-home, 5 en Gitotel et Bungalow, 4 en Mazot. La direction refusera la location si le nombre d'occupants est supérieur à ces chiffres, sachant qu'il peut y avoir possibilité d'implanter une tente sur la même parcelle.
- Toute modification du contrat de réservation devra être signalée au plus tard à l'arrivée.
- Les heures d'arrivée et de départ doivent être précisées. Tout départ après l'heure légale entraîne la facturation d'une nuit supplémentaire.
- Les animaux domestiques sont admis sur le Camping du Bois Joli, tenus en laisse en permanence. Deux animaux maximums seront acceptés et ne pourront rester seuls dans la location. Le carnet de vaccination est obligatoire et doit être présenté dès l'arrivée. Les animaux de 1ère et 2ème catégorie sont interdits.
- Le véhicule devra obligatoirement être stationné sur son emplacement. En cas d'infraction l'emplacement occupé sera facturé.
- La piscine est strictement réservée aux campeurs, le règlement de la piscine est affiché à son entrée et devra être respecté sous peine d'exclusion.
- Tout litige sera soumis à la juridiction compétente :

après avoir saisi le service « client » de l'établissement, tout client du camping a la possibilité de saisir un médiateur de la consommation, dans un délai maximal d'un an à compter de la date de la réclamation écrite, par LRAR, auprès de l'exploitant.
Conformément aux dispositions du Code de la consommation concernant « le processus de médiation des litiges de la consommation », après nous avoir sollicités et à défaut de réponse vous satisfaisant, vous avez la possibilité de recourir gratuitement à une procédure de médiation de la consommation auprès de :

CM2C
49 rue de Ponthieu
75 008 PARIS
Tel : 01 89 47 00 14
Site internet : https://www.cm2c.net/declarer-un-litige.php
Mail : litiges@cm2c.net

Le camping se réserve le droit de mettre un terme au présent contrat à tout moment, par suite d'une infraction aux clauses du contrat, au règlement intérieur de l'établissement disponible à l'accueil ou faute grave quelconque, sans aucune indemnité possible.